

RAPPORT EXTRA-FINANCIER
ARTICLE 8 SFDR

INFORMATIONS GENERALES

Dépositaire	Société Générale
Code ISIN (Part A)	FR0011759299
Code ISIN (Part I)	FR0013228327
FCP Eligible au PEA	Oui
FCP Eligible au PEA/PME	Non
Valorisation	Quotidienne
Frais de Gestion Part A	2,20% de l'actif net
Frais de Gestion Part I	1,10% de l'actif net
Commission de surperformance	Néant
Droits d'entrée	2% maximum
Droits de sortie (acquis au FCP)	Néant
Valeur Liquidative (Part A)	293,93€
Valeur Liquidative (Part I)	152 851,61€
Date de création (Part A)	31-mars-14
Date de création (Part I)	30-dec-16
Actif Net	25,81 M€

Performances et statistiques au 31 décembre 2022



	1M	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	Lancement
Part A	0,7%	-19,6%	30,5%	8,8%	21,7%	-15,5%	21,8%	16,8%	14,7%	96,0%
CAC Mid&Small*	0,1%	-13,9%	16,5%	-0,1%	19,0%	-21,6%	22,0%	7,2%	18,2%	42,1%
CAC Mid&Small NR*	0,1%	-12,0%	18,6%	-1,3%	21,3%	-20,2%	23,8%	9,1%	20,9%	65,2%
Part I	0,8%	-18,7%	32,0%	10,0%	23,1%	-14,5%	23,1%			52,9%
CAC Mid&Small*	0,1%	-13,9%	16,5%	-0,1%	19,0%	-21,6%	22,0%			12,8%
CAC Mid&Small NR*	0,1%	-12,0%	18,6%	-1,3%	21,3%	-20,2%	23,8%			24,9%

*L'indice était le CAC Small TR dividendes réinvestis depuis la création du fonds jusqu'au 30/04/2022. Afin de mieux refléter la stratégie du fonds, l'indice est le CAC Mid&Small dividendes réinvestis depuis le 30/04/2022. Dans un souci de clarté, l'indice utilisé ci-dessous est le nouvel indice CAC Mid&Small depuis la création du fonds.

ANALYSE EXTRA FINANCIERE DU PORTEFEUILLE

	Gay-Lussac Smallcaps* (sur 10)	Univers d'investissement (sur 10)
Note Environnementale	6,51	5,57
Note Sociale	6,67	5,25
Note Gouvernance	6,56	6,36
Note ESG**	7,11	6,35

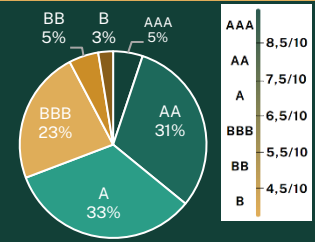
*Sont pris uniquement en compte dans l'analyse extra-financière du portefeuille, les titres vifs.
**La note ESG n'est pas une moyenne pondérée des critères ESG, mais une moyenne pondérée en fonction des critères les plus pertinents pour chaque entreprise en portefeuille, selon son industrie et son sous-secteur.
Taux de couverture du fonds : 100% (37,8% MSCI / 62,2% Interne)
Taux de couverture de l'univers d'investissement : 69% (53% MSCI / 15% Interne)

COMPARAISON DU SCORE ESG AVEC SON INDICE

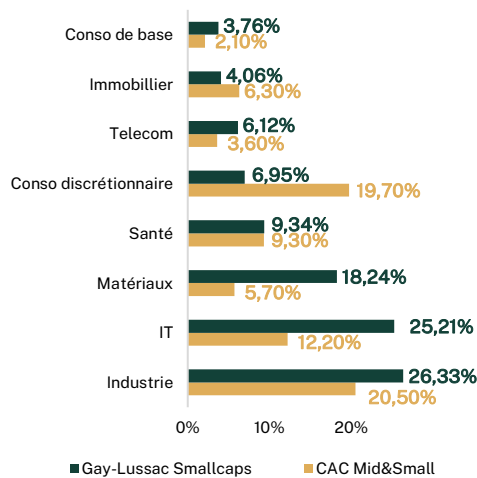


— Gay-Lussac Smallcaps
— Moyenne Univers d'investissement

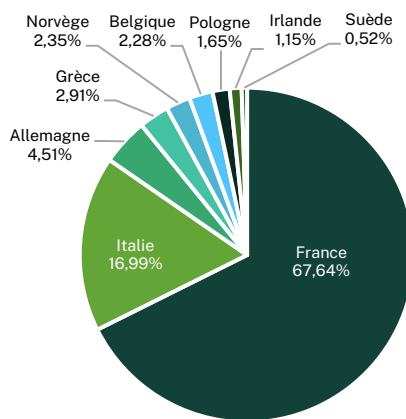
REPARTITION DES GRADES ESG AU SEIN DU PORTEFEUILLE



REPARTITION PAR SECTEUR (lignes directes)



REPARTITION GEOGRAPHIQUE (lignes directes)



TOP 5 DES MEILLEURES NOTES ESG DU FCP

Valeur	Note (sur 10)	% dans le FCP	Pays
THERMADOR GROUP	9,2	1,84%	France
BUFAB	9,1	0,49%	Suède
INFOTEL	8,3	3,32%	France
SAMSE SA	8,3	3,27%	France
DINO POLSKA	8,3	1,55%	Pologne

PROCESSUS DE GESTION

- Deux critères défensifs, **Low Volatility** et **Low Beta**, un critère de performance, **Momentum**, un **filtre d'exclusion** sectorielles et normatives pour filtrer quantitativement l'univers d'investissement.
- Sélection de 3 à 4 grands thèmes structurels et/ou conjoncturels par un Comité Macroéconomique trimestriel réunissant économistes, stratèges, gérants de fonds et analystes financiers.
- Définition de l'univers investissable par la sélection des valeurs en adéquation avec les thèmes retenus et validés par l'analyse fondamentale et extra-financière des sociétés
- Construction et suivi du portefeuille en budget de risque et suivi des controverses ESG.

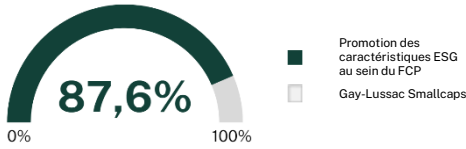
OBJECTIFS DE GESTION

- Une performance annualisée supérieure à 7% sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum, au travers d'investissements promouvant des caractéristiques ESG.
- Les thèmes d'investissement définis par le Comité Macroéconomique déterminent la sélection des valeurs dans lesquelles nous investissons.

EQUIPE DE GESTION

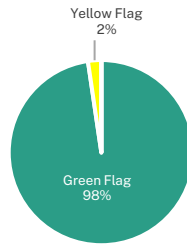
Louis de FELS	Thibaut MAISSIN
Hugo VOILLAUME, CFA	Arthur BERNASCONI
Guillaume BUHOURS	Emmanuel GABAÏ
Paul EDON	

COUVERTURE AUX CARACTERISTIQUES ESG



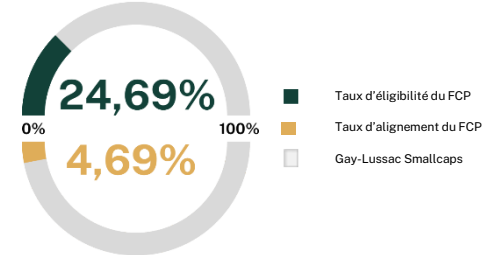
La promotion des caractéristiques ESG correspond à une notation ESG supérieure à 5,5/10, conformément à la politique ESG appliquée aux fonds conformes à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 dit Règlement SFDR. Pour plus d'informations, consultez notre [Politique ESG](#).

SUIVI DES CONTROVERSES



Green Flag/Yellow Flag/Orange Flag/Red Flag sont des catégories de notation représentant l'évaluation globale de l'entreprise si celle-ci fait l'objet d'une controverse notable liée à ses activités et/ou à ses produits, et la gravité de l'impact social ou environnemental de cette controverse.
Méthodologie MSCI [ci-jointe](#). Couverture : 100% (50% MSCI / 50% interne)

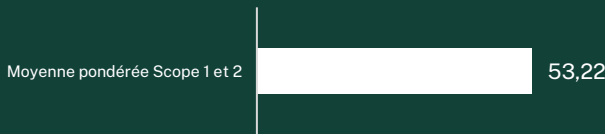
ELIGIBILITE ET ALIGNEMENT A LA TAXONOMIE EUROPEENNE (en %)



La taxonomie européenne correspond au Règlement (UE) 2020/852. Taux de couverture : 46,5%. Source : MSCI ESG Research.

Principaux indicateurs de durabilité

INTENSITÉ CARBONE SCOPE 1 + 2



Scope 1 : Émissions de gaz à effet de serre générées par la combustion de combustibles fossiles et processus de production détenus ou contrôlés par l'entreprise.
Scope 2 : Émissions de gaz indirects liées à la consommation d'énergie de l'entreprise.
Taux de couverture : 95% (dont 66% données reportées et 34% estimées).

INTENSITÉ CARBONE SCOPE 3



Scope 3 : Autres émissions indirectes produites par les activités de l'organisation, en aval et en amont de la production, liées à la chaîne de valeur complète, telles que l'extraction de matériaux achetés par l'entreprise pour la réalisation du produit ou les émissions liées au transport des salariés et des clients venant acheter le produit.
Taux de couverture : 76% (dont 21% données reportées et 79% estimées).

CINQ PLUS FAIBLES ÉMETTEURS DU FONDS

Nom	Intensité carbone*	% actif net
INFOTEL	0,33	3,32%
LECTRA	0,93	1,64%
THERMADOR GROUPE	2,24	1,84%
SESA	2,52	1,35%
UNIPHAR	2,87	1,08%

CINQ PLUS GROS ÉMETTEURS DU FONDS

Nom	Intensité carbone*	% actif net
ERG	901,42	1,68%
ZIGNAGO VETRO	839,27	0,55%
SOL	300,93	3,09%
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ	203,55	1,97%
OENEO	87,83	4,34%

*Intensité carbone : Scope 1 + 2 / Millions de Chiffre d'Affaires en €

Intensité carbone pondérée : Il s'agit de l'empreinte carbone du fonds en fonction du pourcentage d'allocation de chaque valeur dans le fonds. La méthodologie de calcul de l'intensité carbone pondérée est issue de l'Annexe 1 des RTS du règlement SFDR datant du 03/2021 et correspond à l'indicateur obligatoire n°3 des principales incidences négatives (PIN) à publier.

Avertissement : Les calculs d'intensité carbone ne prennent en compte que les titres vifs (actions) et ne prennent pas en compte les produits dérivés, instruments de couverture, investissement dans des fonds. Par ailleurs, les calculs sont effectués à partir de la capitalisation boursière au 30/06/2022 et le dernier chiffre d'affaires annuel en date des émetteurs.

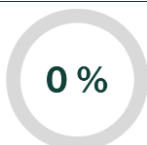
EXPOSITION CHARBON



EXPOSITION COMBUSTIBLES FOSSILES

Entreprise exposée	% d'allocation dans le FCP	% de chiffre d'affaires exposé
ERG SPA	1,68%	15%
Exposition totale du FCP (pondérée)	0,25%	

EXPOSITION AUX ARMES CONTROVERSEES

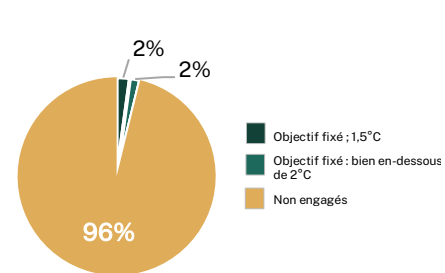


SCORE D'EXPOSITION AU RISQUE BIODIVERSITE



Cet indicateur permet de déterminer dans quelle mesure l'activité d'une entreprise est vulnérable au risque ESG lié à la biodiversité. Les critères évalués sont, par exemple, les produits et services fournis par l'entreprise, la localisation des activités de l'entreprise et la nature de ces activités. Des scores plus élevés sur l'exposition indiquent un risque plus important vis à vis de la biodiversité. [Voir la méthodologie de l'IVA pour plus de détails](#). Le score est exprimé par une note située entre 0 et 10, 10 représentant une exposition élevée.
Taux de couverture du fonds : 55,8%
Source : MSCI

ALIGNEMENT AUX ACCORDS DE PARIS



Objectifs fixés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds ayant soumis un scénario respectant la trajectoire d'alignement -2°C de l'Accord de Paris sur le climat au travers d'objectifs quantitatifs : Objectif 1,5°C ; Objectif bien en dessous de 2°C ; Objectif 2°C.

Engagés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds s'étant engagé à respecter l'objectif -2°C de l'accord de Paris sur le climat et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Non engagés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds n'ayant pas officiellement déclaré s'engager à respecter l'objectif -2°C de l'accord de Paris sur le climat.

Source : Science Based Target Initiative

